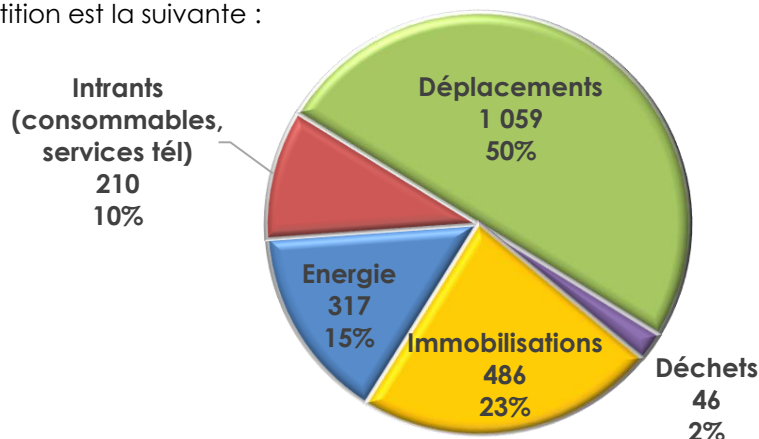


## Evaluation globale des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre du Cabinet Lamy pour 2019 s'élèvent à :

**2 118 kg CO<sub>2</sub>e** soit **2,1 tonnes CO<sub>2</sub>e**.

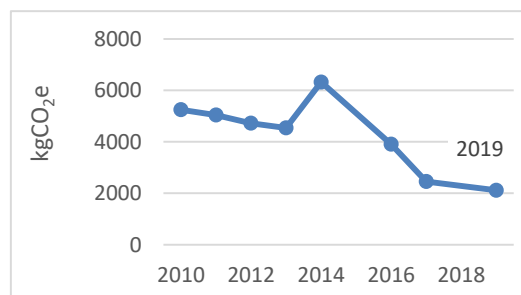
Leur répartition est la suivante :



Le poste '**Déplacements**' représente la moitié des émissions 2019 du Cabinet. Ces émissions restent très limitées dans la mesure où la moitié des consultants du Cabinet sont en télétravail. L'autre moitié utilise des modes doux pour se rendre au travail.

De plus, 85% des déplacements professionnels sont effectués en transport en commun (en majorité le train).

Ainsi, nos émissions par personne sont largement en dessous de la moyenne nationale : voir ci-dessous "Indicateur".



Evolution des émissions de GES du Cabinet

Les **immobilisations** représentent 23 % des émissions 2019 du Cabinet. La grande majorité de ces émissions est liée au matériel informatique utilisé. L'énergie ne constitue que 15% des émissions.

Remarques :

- Pour cette année 2019, certains facteurs d'émission ont été modifiés, avec notamment pour effet de diminuer l'importance relative des immobilisations.
- Les kilomètres en mode doux (vélo, marche à pied) ne sont pas comptabilisés puisqu'ils n'émettent pas de GES.
- Le "pic" des émissions constaté en 2014 est dû à une mission en Guinée qui a nécessité un déplacement en avion.

## Indicateur

Les émissions de gaz à effet de serre ramenées au nombre de personnes travaillant pour le Cabinet Lamy s'élèvent à **530 kgCO<sub>2</sub>e/an/personne**.

Selon l'ADEME, au niveau national, les émissions d'une personne travaillant au bureau s'élèvent à 2 800 kgCO<sub>2</sub>e/an. Les émissions de gaz à effet de serre du Cabinet Lamy par personne sont donc largement inférieures à la moyenne nationale.

## Objectif 2020

Même si les émissions par personne sont déjà très faibles, les collaborateurs du Cabinet Lamy vont s'efforcer de continuer à réduire leur impact personnel.

Méthodologie utilisée : Bilan Carbone® version 8.4

Réalisé par Gérald BOURDAT, Consultant habilité par l'ADEME